

ARRETE

**portant modification temporaire de l'adresse pour les 2 places d'Accueil de jour de
l'Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM) La Poterie,
géré par l'ADAPEI35 Les Papillons Blancs situé à Rennes et maintenant la capacité totale à
17 places**

FINESS : 350033320

**La Directrice générale de
l'agence régionale de santé de Bretagne**

**Le Président du Conseil départemental d'Ille et
Vilaine**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles :

- L.312-1 et suivants définissant le champ des établissements et service médico-sociaux ;
- L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations ;
- R.313-1 à R.313-10-2 relatifs aux modalités d'autorisations de création de transformation, d'extension, des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- D.312-0-1 à D.312-10 relatifs aux prestations délivrées ;
- D.312-10-01 à D.312-176-4-26 relatifs aux conditions minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements ;
- D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité mentionnés à l'article L.313-6 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 135 ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne arrêté le 27 octobre 2023 ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 16 novembre 2023 adoptant le schéma départemental de l'autonomie et de l'inclusion 2023-2028 ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la Directrice générale de l'agence régionale de santé Bretagne, Madame Elise NOGUERA ;

Vu la délibération du 01/07/2021 portant élection de Monsieur Jean-Luc CHENUT à la Présidence du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la décision du 13 février 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne à Monsieur Malik LAHOUCINE ;

Vu l'arrêté en date du 29 décembre 2016 portant renouvellement de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) La Poterie géré par l'ADAPEI 35 Les Papillons Blancs à Rennes et fixant la capacité à 17 places ;

Vu le dernier arrêté en date du 31 décembre 2020 portant transformation d'une place de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) La Poterie géré par l'ADAPEI 35 Les Papillons Blancs à Rennes et maintenant la capacité à 17 places ;

Considérant que la délocalisation provisoire des places d'accueil de jour de l'EAM « La Poterie » de Rennes à Betton, sur le site du foyer d'hébergement La Motte-d'Ille géré par l'Adapei 35, est rendue nécessaire dans l'attente de la réalisation des travaux d'extension et de restructuration globale du foyer afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et les conditions de travail des professionnels ;

Considérant le procès-verbal favorable de la visite de conformité des locaux provisoires de l'accueil de jour à Betton qui a eu lieu le 26 novembre 2024 ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et prévoit les démarches d'évaluation ;

ARRETEMENT :

Article 1^{er} :

A titre temporaire et jusqu'à la fin des travaux du site de Rennes qui débiteront en 2025, l'ADAPEI35 Les Papillons Blancs est autorisée à modifier temporairement l'adresse des 2 places d'accueil de jour de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé (350033320), du 44 rue Michel Gérard – 35000 Rennes au 5 rue de la Motte d'Ille – 35830 BETTON, site du foyer d'hébergement de la Motte d'Ille.

L'autorisation est délivrée dans le cadre du fonctionnement suivant :

- 14 places d'hébergement permanent
- 1 place d'hébergement temporaire

Ces places d'hébergement restent situées au sein de l'EAM La Poterie situé 44 rue Michel Gérard – 35000 RENNES ;

- 2 places d'Accueil de jour

Ces places sont transférées temporairement 5 rue de la Motte d'Ille – 35830 Betton.

L'autorisation prend effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

Par ailleurs, le foyer « Le Logis La Poterie » dispose de 25 places en établissement d'accueil non médicalisé (EANM) dont :

- 14 places d'hébergement permanent et 1 place d'hébergement temporaire, site principal à Rennes
- 10 places d'accueil de jour, site secondaire provisoire à Betton.

Article 2 :

Les bénéficiaires sont des personnes adultes en situation de handicap ayant obtenu une orientation « Etablissement d'Accueil Médicalisé » de la part de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Article 3 :

L'établissement est répertorié au Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Raison sociale de l'Entité Juridique (EJ) : ADAPEI Les Papillons Blancs
Adresse : 3 rue du Patis des Couasnes - Saint Jacques de La Lande CS 66000 - 35091 Rennes Cedex 9
N° FINESS : 350001202
SIREN : 775 590 920
Code statut juridique : 61 Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique

La capacité totale de l'établissement est fixée à 17 places réparties de la façon suivante :

Etablissement principal :

Raison sociale de l'établissement (ET) : EAM LA POTERIE
Adresse : 44 rue Michel Gérard – 35000 RENNES
N° FINESS : 350033320
SIRET : 775 590 920 00457
Code catégorie : 448 Etab.Acc.Médicalisé en tout ou partie personnes handicapées
Code MFT : 57 - ARS ou ARS/PCD CPOM

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 966 - Accueil et accompagnement médicalisé pour PH (ex-FAM)
Code activité : 11 Hébergement Complet Internat
Code clientèle : 010 Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)
Capacité : 14 places

Activité médico-sociale 2

Code discipline : 966 - Accueil et accompagnement médicalisé pour PH (ex-FAM)
Code activité : 40 Accueil temporaire avec hébergement
Code clientèle : 010 Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)
Capacité : 1 place

Etablissement secondaire :

Raison sociale de l'établissement (ET) : EAM LA POTERIE site Betton
Adresse : 5 rue de la Motte d'Ille – 35830 BETTON
N° FINESS : 350057691
SIRET : 775 590 920 00457
Code catégorie : 448 Etab.Acc.Médicalisé en tout ou partie personnes handicapées
Code MFT : 57 - ARS ou ARS/PCD CPOM

Activité médico-sociale 1

Code discipline : 966 - Accueil et accompagnement médicalisé pour PH (ex-FAM)
Code activité : 21 Accueil de Jour
Code clientèle : 010 Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)
Capacité : 2 places

Article 4 :

Il est rappelé que l'autorisation est accordée pour une durée de quinze ans dans les conditions prévues par l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. Le renouvellement, total ou partiel, est notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions définies par le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022.

Article 5 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente concernée. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de cette dernière.

Article 6 :

La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (par voie dématérialisée sur Télérecours, <http://www.telerecours.fr/>, ou postale, 3 contour de la Motte 35044 RENNES cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 7 :

Le directeur de la délégation d'Ille-et-Vilaine de l'ARS, le directeur général des services du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et le gestionnaire de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bretagne et sur le site internet du Département.

Fait à Rennes, le

31 DEC. 2024

P/ La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
le Directeur général adjoint

Malik LAHOUCINE

Le Président du Conseil départemental
d'Ille-et-Vilaine

Jean-Luc CHENUT